

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie 10 mars 2021, a été adopté le règlement 215-2020 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie relativement aux secteurs de pente forte. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 juin 2021 et est donc entré en vigueur à cette date.

Une copie intégrale du règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON, CE 16^E JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-ET-UN.



Réal Brassard
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Mathieu Robillard, secrétaire-trésorier(ère) et directeur(trice) général(e) de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie certifie avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 26 juillet 2021, entre 9 heures et 18 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 juillet 2021.

Signature

